

## Volet B

## Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte

Réservé au Moniteur belge

\*19312769\*



Déposé 28-03-2019

Greffe

N° d'entreprise: 0723737784

Dénomination

(en entier): Secteur Pastoral de Tellin

(en abrégé):

Forme juridique: Association sans but lucratif

Siège: Rue de Tellin, Bure 2

6927 Tellin (Bure)

Belgique

Objet de l'acte : Constitution

## **Titre VI: DISPOSITIONS TEMPORAIRES**

Les soussignés, membres fondateurs, prennent les décisions suivantes qui ne deviendront effectives qu'à dater du dépôt de l'extrait de l'acte constitutif au greffe du tribunal de Neufchâteau, Place Charles Bergh 7 lorsque l'ASBL acquerra la personnalité morale.

- 1° Le premier exercice social commencera le jour du dépôt pour se terminer le 31 décembre 2019.
- $2^{\circ}$  Ont été désignés comme Administrateurs :

Monsieur André Nannetti : Président Madame Anne des Touches : Trésorière Madame Christiane Antoine : Secrétaire

Monsieur l'Abbé Philippe Guillaume, membre de droit,

- 3° La première Assemblée Générale annuelle se tiendra au cours du 1er semestre de l'année 2019.
- $4^{\circ}$  Les soussignés ne désignent pas de commissaires vu qu'ils ne prévoient pas que l'ASBL remplira les conditions l'y obligeant.

Fait à BURE, le 26 mars 2019 en 11 exemplaires, un par membre fondateur, un pour le Secteur Pastoral à conserver en son siège social, un pour l'Autorité diocésaine et un pour le greffe du Tribunal de Commerce.